

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 25 septembre 2024

DEL_20240925_19

Nombre de Conseillers **29**
En exercice **22**
De présents **27**
De votants **27**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER
Hervé MORICE - Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX
Stéphanie BURNEL (absente de 19h00 à 19h15) - Eric MEIGNEN
Denis ROULAND - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT
Yannick BEAUVAIS (arrivé à 19h54) - Cécile OLIVIER
Marjorie GARCIA - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO
Brieg PICAULT - David PELON - Didier NOUZILLEAU - Alain DESMARS
(départ à 19h47)

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

-
- Benoît PICHARD à Myriam LEROUX
- Magali MACE à Cécile OLIVIER
- Françoise HAFFRAY à David PELON
- Cécile NICOLAS à Didier NOUZILLEAU
- Alain DESMARS à Gilles BRIAND (à partir de 19h47)

Absents : Michel CONANEC -Aurélie LE GUNEHEC

Marjorie GARCIA a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

**Requalification du
Centre-Ville : cession
d'une parcelle à la
CARENE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
26 septembre 2024

Et que la convocation avait été faite le
18 septembre 2024

Dans le cadre de la requalification du centre-ville en proximité immédiate de la ZAC Place de la Mairie, la Ville de Trignac a la possibilité de céder une partie de la parcelle AX 436 et la CARENE afin de permettre une intervention globale sur le salon de coiffure et la maison d'habitation situés sur 2 parcelles différentes mais formant un seul bâtiment.

Le document modificatif du parcellaire cadastral (DMPC) est commandé et sera effectué par un géomètre expert.

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface globale	Surface cédée	Zonage PLUI	Propriétaire	Acquéreur	Coût de cession
AX	436p	1259 m ²	110 m ²	UAb1	COMMUNE TRIGNAC	CARENE	1 €- les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession entre la ville et la CARENE ;

Pour information, la valeur foncière, selon l'évaluation de France Domaine réf. 2024-44210-66857 en date du 12 septembre 2024 reçu le 19 septembre 2024, est d'un montant de 112 500 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 17 septembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession entre la ville et la CARENE,
- **Article 2** : Dire que la recette sera prévue au budget de la commune.

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	4


 Pour extrait conforme
 Le Maire
 Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
 Reçu par M. le Sous-Préfet le :
 Retour en Mairie le :
 Publié ou affiché le :